

« L'obstination déraisonnable en réanimation »

ETHIQUE ET DROIT

MARDI 12 OCTOBRE 2021

Quels conflits éthiques entre équipes soignantes et proches de patients ?
Comment les résoudre ? Quelle place du droit ?

9h00 - 18h00

**Hôpital Européen
Georges-Pompidou**

Auditorium
20, rue Leblanc - 75015 Paris

**Journée proposée en présentiel
et retranscrite en live sur Zoom**

9h00 Introduction

Pr. Rémi Salomon, *président de la commission médicale d'établissement de l'AP-HP*
Quels enjeux médicaux ?

Charline Nicolas, *directrice des affaires juridiques et des droits des patients de l'AP-HP*
Quels enjeux juridiques ?

Dr. Nicolas Foureur, *directeur du Centre d'éthique clinique de l'AP-HP, médecin*
Quels enjeux éthiques ?

9H30 « OBSTINATION DÉRAISONNABLE » : ÉTAT DES LIEUX D'UN CONCEPT LÉGISLATIF CONFRONTÉ À LA PRATIQUE MÉDICALE

>> *Modérateurs : Dr. Sophie Crozier, coordonatrice de la Commission d'Orientation de la Démarche Ethique de l'AP-HP et Dr. Jean-François Alexandra, coordonnateur du comité éthique AP-HP. Nord-Université de Paris*

- **9h30 : La lutte contre l'obstination déraisonnable, fondement de la loi sur la fin de vie : pourquoi ? Comment ?**

Alain Claeys, ancien député, membre du CCNE

- **9h50 : L'application de la loi sur la fin de vie en réanimation : quelles pratiques ? Quelles évolutions ?**

Pr. Alexandre Mebazaa, chef du service de réanimation à l'hôpital Lariboisière - Fernand-Widal et Dr Matthieu Le Dorze, praticien hospitalier, service de réanimation de l'hôpital Lariboisière - Fernand Widal

- **10h10 : Perceptions plurielles de l'obstination déraisonnable : quels enjeux éthiques ?**

Bénédicte Lombart, cadre de santé et docteure en philosophie

- **10h30 : Comment la réflexion sur l'obstination déraisonnable a-t-elle évoluée en France et à l'étranger ?**

Sandrine Bretonnière, sociologue, Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie



échange avec la salle

11h10 pause

11H20 LE CONFLIT ENTRE SOIGNANTS ET PROCHES : COMMENT LE COMPRENDRE ?

>> *Modérateur : Franck Ferrari, cellule éthique de l'hôpital Pitié-Salpêtrière*

- **11h20 : Quelle place des proches dans la décision de limiter les traitements pour le patient ?**

Marie Citrini, représentante des usagers au Conseil de surveillance de l'AP-HP

- **11h40 : Place des proches dans le processus de limitation de traitement : quels avantages ? Quelles limites ?**

Dr. Caroline Hauw-Berlemont, réanimatrice à l'Hôpital Européen Georges-Pompidou

- **12h00 : Pourquoi une limitation / arrêt de traitement peut-elle être comprise comme une perte de chance par des familles ?**

Célia du Peuty, psychologue, Centre d'éthique clinique de l'AP-HP

- **12h20 : Faut-il voir dans ces conflits, parfois judiciairisés, une nouvelle demande sociétale ?**

Denis Berthiau, maître de conférence des universités, Centre d'éthique clinique de l'AP-HP



échange avec la salle

13h00 déjeuner libre

14H00 LE CONFLIT NON JUDICIARISÉ ENTRE SOIGNANTS ET PROCHES : COMMENT Y FAIRE FACE ?

>> *Modérateur : Pr. Denis Devictor, ancien coordonateur des médiateurs médicaux de l'AP-HP*

- **14h00 : Limitation ou arrêt de traitement : à propos d'une pratique de médiation transculturelle en réanimation pédiatrique**

Dr. Serge Bouznah, médecin de santé publique et directeur du centre Babel

- **14h20 : A quel point la médiation peut-elle aider à résoudre un conflit éthique ? L'accompagnement des proches dans la fin de vie du patient peut-il aider à désamorcer des conflits ?**

Pr. Jean-Luc Diehl, chef du service de médecine intensive-réanimation à l'hôpital Européen Georges-Pompidou et médiateur médical

- **14h40 : Collégialité et « transparence » : à quelles conditions sont-ils des outils pour résoudre un conflit éthique ?**

Marta Spranzi, philosophe, Centre d'éthique clinique de l'AP-HP

- **14h55 : Le recours à une consultation d'éthique clinique permet-il de désamorcer le conflit ? Comment ?**

Dr. Nicolas Foureur, médecin, Centre d'éthique clinique de l'AP-HP



échange avec la salle

15h20 pause

15H40 LE CONFLIT JUDICIARISÉ ENTRE SOIGNANTS ET PROCHES : COMMENT Y FAIRE FACE ?

>> *Modérateur : Marc Dupont, adjoint à la directrice des affaires juridiques et des droits des patients de l'AP-HP*

- **15h40 : L'expérience d'une équipe d'anesthésie réanimation à partir d'un cas difficile**

Pr. Emmanuel Weiss et Dr. Mikhael Giabicani, service d'anesthésie réanimation, Hôpital Beaujon - AP-HP. Nord-Université de Paris

- **16h00 : Comment les équipes soignantes peuvent-elles gérer l'obstination déraisonnable en cas de référé liberté déclenché par les proches ?**

Dr. Vianney Mourman, unité de soins palliatifs, Hôpital Lariboisière - Fernand-Widal - AP-HP. Nord-Université de Paris

- **16h20 : Quand les proches recourent au « référé liberté », que répondent les juges ?**

Nicolas Boulouis, conseiller d'Etat, Président de la deuxième chambre de la section du contentieux du Conseil d'Etat.

- **16h40 : Droit et éthique en situation de conflit autour d'une décision de limitation / arrêt de de traitement : quelles complémentarités ? quels antagonismes ?**

Pr. Marie France Mamzer, *professeure d'éthique et médecine légale*



échange avec la salle

17H30 CONCLUSION

Pr. Catherine Paugam-Burtz, *Directrice générale adjointe de l'AP-HP*

La loi énonce que les actes médicaux « *ne doivent pas être mis en oeuvre ou poursuivis lorsqu'ils résultent d'une obstination déraisonnable* » et justifie ainsi les décisions d'arrêt ou de limitation de traitements (LAT) devenus « *inutiles ou disproportionnés, ou n'ayant comme effet que le seul maintien artificiel de la vie* ».

Le médecin responsable de la décision doit prendre en compte la volonté du patient, directement s'il peut l'exprimer, ou indirectement en cas d'incapacité de ce dernier, en recherchant si elle a été préalablement exprimée (directives anticipées, témoignage de la personne de confiance, témoignage de la famille et des proches). En cas de désaccord avec la décision de LAT, un recours juridictionnel est possible.

L'objet de la journée est de mieux comprendre ces situations, analyser la place que le droit peut y trouver et penser des outils permettant une gestion apaisée de ces situations.

Moyens d'accès :

Voiture

Parking public « André Citroën » payant, entrée rue Leblanc.

Métro

Ligne 8 (Créteil – Balard) station Balard

Tramway

T3 arrêt Balard ou Pont du Garigliano – Hôpital Européen Georges-Pompidou

RER

Ligne C station Pont du Garigliano – Hôpital Européen Georges-Pompidou

Bus

Lignes 42, 88, 169, PC1

